

DELIBERATION N° 2025-35
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VARENNES-LES-NARCY

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 11

Date de convocation : 8 décembre 2025

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Varennes-les-Narcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAUGET, Maire.

La séance a été publique

Présents : M. Alain BAUGET, Mme Bénédicte SURELLE, M. Serge BULIN, M. Philippe PLANCHARD, M. Damien GAILLETON, Mme Christine LEBON, M. Luc PLANCHARD, Mme Christelle DE FIGUEIREDO, M. Jean-Louis FONTAINE, M. Cyrille MARLE

Absents excusés : Mme Elisabeth GATARD donne pouvoir à Mme Bénédicte SURELLE

Absents : M.Pascal BIZOUARNE (à partir de la délibération 2025-34)

M. Julien BONETTI

M. Philippe GRILLOT

M. Loïc LAUBIER

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte SURELLE

Objet : Engagement auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'accompagnement de l'opération de réhabilitation de la station d'épuration de Villatte et modification de la zone d'infiltration

La commune de Varennes-les-Narcy a pour projet en 2026 des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Villatte et modification de la zone d'infiltration, suite à l'établissement du schéma directeur d'assainissement et des travaux de réhabilitation de la collecte des EU.

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal présents d'accepter :

- De s'engager à déposer une demande d'aide financière en respect de la fiche ASS_1 de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, (en annexe de la délibération)
- L'autoriser à solliciter l'accompagnement de l'agence
- Solliciter l'accompagnement de l'agence pour 2026

Entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve à l'unanimité la demande d'accompagnement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,

Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Varennes-les-Narcy

Fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Bénédicte SURELLE



Le Maire,
Alain BAUGET




Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.